

## Rémunération de la betterave pour la campagne 2020/21

La campagne sucrière 2020/21 de Tereos a démarré dans ses 9 sucreries françaises dans un contexte agricole défavorable. Dans un environnement marqué par la jaunisse virale et la sécheresse, les volumes du groupe sont attendus en France en baisse de 9% malgré une hausse des surfaces emblavées et un démarrage des usines décalé afin de favoriser la croissance des betteraves.

Dans ce contexte, Tereos accueille avec satisfaction le vote favorable de l'Assemblée Nationale du projet de Loi porté par Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture de l'Alimentation, concernant la réintroduction temporaire et encadrée des néonicotinoïdes, seule solution aujourd'hui viable pour les agriculteurs afin de contrôler le virus de la jaunisse de la betterave, et ainsi permettre la pérennité de cette activité en France.

Afin d'accompagner ses coopérateurs dans ce contexte particulièrement difficile et de les conforter dans leurs choix de semis 2021, Tereos a, en application des règles de la coopérative, déterminé une rémunération minimum des betteraves pour la campagne 2020/21. Les betteraves livrées et contractualisées avec Tereos seront ainsi rémunérées au minimum 24,50 euros par tonne<sup>1</sup>. A cette rémunération s'ajouteront les primes et indemnités de campagne, qui à titre indicatif ont représenté en moyenne 1,2 euros par tonne et par campagne depuis 2017.

Pour les semis 2021, Tereos recommande à ses associés coopérateurs de maintenir leurs surfaces betteravières au même niveau que celles de la campagne en cours. Cette orientation reflète les conditions favorables de marché en Europe, portées par un déficit attendu du marché européen et un redressement des cours mondiaux.

**A propos de Tereos :** Avec comme vision à long terme la valorisation des matières premières agricoles et le développement de produits alimentaires de qualité, Tereos figure parmi les leaders des marchés du sucre, de l'alcool et de l'amidon. Les engagements sociétaux et environnementaux du Groupe contribuent à la performance de l'entreprise dans la durée tout en renforçant sa contribution en tant qu'acteur responsable. Groupe coopératif, Tereos rassemble 12 000 associés coopérateurs et dispose d'un savoir-faire reconnu dans la transformation de la betterave, de la canne, des céréales et de la pomme de terre. Grâce à ses 48 sites industriels, une implantation dans 18 pays et l'engagement de ses 22 300 collaborateurs, Tereos accompagne ses clients au plus près de leurs marchés avec une gamme de produits large et complémentaire. En 2019-20, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 4,5 milliards d'euros.

### Contacts presse

---

**Tereos** - Direction de la communication  
+33 (0)1 55 37 36 75  
[contact-presse@tereos.com](mailto:contact-presse@tereos.com)

**DGM Conseil** - Christian d'Oléon  
+33 (0)1 40 70 11 89  
[chrisdo@dgm-conseil.fr](mailto:chrisdo@dgm-conseil.fr)

---

<sup>1</sup> Tonne à 16, prix d'acompte, primes d'engagement, dividendes et intérêt aux parts compris.

